

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms

Nom

Né le

à heures

à

de (1)

et de (1)

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont opposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître , notaire à ».

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms

Nom BOULAI

Née le 03 Septembre 1985

à 20 heures 45

à DRANCY (Seine-Saint-Denis)

de (1) Symphorien Pierre

BOUTAI

et de (1) Arielle Guy BARATINY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 946

le 04 NOV. 2010 (2) L'Agent communal délégué

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (3)

..... à heures

.....

.....

le

L'officier de l'état civil

Sceau

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

PREMIER ENFANT
Extrait de l'acte de naissance n° 576
le 06 OCTOBRE 2010

à 22 heures 20 min
est né(e) (1) **Antoine BOUZAI**

du sexe **Masculin**, à **SCHOELCHER (MARTINIQUE)**,
reconnu(e) (2)

par (3) **Antoine BOUZAI**,
Délivré conforme aux registres, le **27 octobre 2010**.

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances

(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait: